

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 22 Mars 2016

L' an 2016 et le 22 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean Trolimon, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie sous la présidence de Madame Katia GRAVOT, Maire.

**Présents** : Mme GRAVOT Katia, Maire, Mmes : EYCHENNE Marianne, GUIRRIEC Martine, CORBIN Cécile, MARZIN Gwenaelle, MM : CARIOU Jean René, DROGUET Yannick, LE BERRE Jean François, LE COSSEC Pierre, LE GALL Philippe, LE PAPE André, LE ROY Gwendal

**Excusé(s)** : Mme Jacqueline BARGAIN (Procuration à Mr Pierre LE COSSEC), Mme Marie Paule BOSSON (Procuration à Mme Gwénaëlle MARZIN), Mme Françoise LE MOING (Procuration à Mme Martine GUIRRIEC).

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 17/03/2016

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE

le :

et publication ou notification

du : 2/04/2016

**A été nommé secrétaire** : Mr Philippe LE GALL

#### **Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

RESULTAT 2015 BP PRINCIPAL - BUDGET SPANC  
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 + VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE  
VOTE DU BP 2016 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT  
ACTUALISATION DES TARIFS PRESTATIONS DE SERVICES LUTTE CONTRE LES RONGEURS  
PROJET CONVENTION SDIS SURVEILLANCE POSTE DE SECOURS DE TRONOEN  
MARCHE MAITRISE OEUVRE APPEL A CANDIDATURE AMENAGEMENT CENTRE BOURG  
PROJET DE CONVENTION ETUDE OPAC PROGRAMME MIXTE LOGEMENTS SOCIAUX - COMMERCES  
PROJET CONVENTION INSTALLATION PETIT COMMERCE  
FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE RESERVE PARLEMENTAIRE - FOND SOUTIEN A INVESTISSEMENT LOCAL - EMPRUNT  
OFFICE DE TOURISME PAYS DE PONT L'ABBE - DOSSIER DE CANDIDATURE MARQUE "QUALITE TOURISME" ET CLASSEMENT EN CATEGORIE 1  
QUESTIONS COMMUNAUTAIRES - REDEVANCE SPECIALE OM RESTAURANT SCOLAIRE + REPRESENTATION COMMISSION EVALUATION DES CHARGES  
MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE L'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE PAR LE DEPARTEMENT  
PROJET DE CONVENTION PROPOSITION CHANTIER JEUNES SOUS MANDAT DE PROTECTION JUDICIAIRE

**réf : 2016-007 RESULTAT 2015 BP PRINCIPAL - BUDGET SPANC**

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 -  
BUDGET PRINCIPAL + BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
<b>I – Budget principal :</b>				
Investissement	+ 55 156.18 €		- 65 660.25 €	- 10 504.07 €
Fonctionnement	+ 79 481.16 €	+ 79 481.16 €	+ 52 089.63 €	+ 52 089.63 €
<b>TOTAL I</b>	+ 134 637.34 €	+ 79 481.16 €	- 13 570.62 €	+ 41 585.56 €
<b>II – Budgets annexes</b>				
<b>ASSAINISSEMENT</b>				
<b>Fonctionnement</b>	+ 13 386.80 €		+ 6 016.90 €	+ 19 403.70 €
<b>TOTAL</b>	+ 13 386.80 €		+ 6 016.90 €	+ 19 403.70 €
<b>TOTAL I + II</b>	+ 148 024.14 €	+79 481.16 €	- 7553.72 €	+ 60 989.26 €

Le budget principal et le budget annexe de l'assainissement dégagent pour le total des sections un résultat à la clôture de l'exercice 2015 de + 60 989.26 €, se répartissant de la manière suivante :

+ 41 585,56 € pour le budget principal tant en section de fonctionnement que d'investissement. (Dépenses 833 664,02 €, Recettes 875 249,58 €)

+ 19 403,70 € pour le budget annexe de l'assainissement. (Dépenses 1 398,23 €, Recettes 7 415,13 €)

A la majorité (pour : 14 contre : 0, abstentions : 0)

**RAPPEL DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (hors remboursement capital emprunt) = 190 000 € TTC**

- vitrail +soubassement église paroissiale.
- réfection peinture salle polyvalente-MPT.
- programmes enfouissement réseaux lotissement communal de Kergréac'h + Branchement coffret électrique ST EVY
- réparation toiture atelier municipal.
- voirie rue neuve jusqu'au prolongement GR34.
- réaménagement du carrefour de la rue de Pont-L'Abbé et îlots centraux+plantations.
- Autres travaux de voirie (fossés, route de tronoën, Rugaoudal, Kerguen et Kergonan et réfection chemin communal de Tréganné.)
- démolition friche LE Dallour et aménagement parking.
- remplacement projecteurs stade municipal
- travaux régie
- autres matériels mairie - école - atelier municipal.

réf : 2016-008 Vote du budget principal de la commune - Affectation du résultat de l'exercice 2015 - Vote des taux de la fiscalité directe locale.

**I A PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL**

**- BUDGET DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	variation
Chapitre 011	Charges à caractère général	185 965	185 903,78	208 930	208 914,68	185 935	travaux régie énergie
Chapitre 012	Charges de personnel	320 650	315317,84	315585	314389,41	324434	1 CA + 3 CUI
Chapitre 014	Atténuation de Produits	6 260	6253,52	6260	5750,58	8580	mutualisation
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	72035	71349,89	80679	79474,54	79840	poste secours
Chapitre 66	Charges financières	5950	5949,04	5300	5053,90	4500	- intérêts dette
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	300	5,37	300	0	300	produits irrécouvrables
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>591 160</b>	<b>584 779,44</b>	<b>617 054</b>	<b>613 583,11</b>	<b>603 589</b>	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		66 355	13 978	32 696	2 898	71 782	
* 023 virement à la section d'investissement		* 52 377	* 0	* 9 757	* 0	65782	
* 6811 dotations aux amortissements		* 13 978	* 13 978	*22 939	* 2 898	6000	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>657 515</b>	<b>598757,44</b>	<b>649750</b>	<b>616 481,11</b>	<b>675 371</b>	

**RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	variation
Chapitre 013	Atténuations de charges	14 000	41 232,61	20 000	27 639,82	35 000	CNASEA Personnel
Chapitre 70	Produits des services du domaine	43 300	57 410,73	52 900	48 194,38	49 100	Régie scolaire-Jeux bretons
Chapitre 73	impôts et taxes	336 100	334 336,36	341 400	346 659,64	345 000	
Chapitre 74	Dotations, subventions, participations	217 315	205 536,64	192 650	202 620,80	200 771	Baisse DGF (9,2%)
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	35 000	31 094,92	29 000	28 797,21	28 500	Loyers immeubles-terres
Chapitre 77	Produits exceptionnels	3 800	2 236,14	1 800	2 677,37	2 000	Sinistres remboursement
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>649515</b>	<b>671847,40</b>	<b>637750</b>	<b>656589,22</b>	<b>660371</b>	

chapitre R 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000	6391,2	12 000	11 981,52	15 000	
722	Travaux de régie	8 000	6391,2	12 000	11 981,52	15 000	

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>657515</b>	<b>678238,60</b>	<b>649750</b>	<b>668570,74</b>	<b>675371</b>	
---	--	---------------	------------------	---------------	------------------	---------------	--

Excédent réalisé + 52 089,63 €

023 virement dépenses de fonctionnement au 021 Recettes investissement BP 2016 = 65782 €

**- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT BALANCE DEPENSES-RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016 = 25000 €**

**DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Programme
Chapitre 001	Solde investissement reporté + ou -	-44 159.97	0	0	-65660.25	-10504.07	résultat cumulé
Chapitre 020	Dépenses imprévues	5000	0	5000	0	5000	
Chapitre 16	Remboursement Emprunt	24170	23860	25100	24618.02	22500	
Chapitre 20	Frais PLU	5000	4181,15	0	0	5000	
	Frais Etudes	30000	0	0	0	10000	
	Logiciels	3000	2898	3000	2898	6000	
Autres chapitres	<b>Opérations nouvelles 2016</b>						
	Réserve foncière					80000	Acquisition
	Terrains bâtis bourg					60000	Acquisition
	Plaque jardin du souvenir					550	
	Electronique cloches					3115	
	Signalétique					3000	
	Fourniture portables					1150	
	Mobilier Ecole					3500	
	Accès Ecole-jeux bretons-salle polyvalente					14000	
	Travaux ravalement Mairie					4640	
	Classe mobile					15000	Enlèvement
	car port ateliers					20000	
	accessibilité Bâts.					20000	
	Park mervent-Rue de Tronoën					52000	Réfection
	Friche industrielle centre bourg					65000	Démolition
	Aménagement VC N°1			45000	39098.21	12500	Fin du chantier
	Travaux régie					15000	
TOTAL		586404.97	125601.40	587100	217182.91	428459.07	

**RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	Programme
Chapitre 001	Solde investissement reporté + ou -	0	+99316.15	+55156.18	0	0	
Chapitre 24	Cessions ventes terrains	0	0	28000	0	0	
Chapitre 10	FCTVA	14140	13983789	25351	25350,64	15450	
	Taxe Aménagement	4500	8986,48	5000	9793,44	8000	
	Fondation Patrimoine Eglise	0	0	0	9491,45	0	
	Excédent fonctionnement	166860,91	166860,91	79481,16	79481,16	52089,63	
Chapitre 13	ETAT	10000	0	0	0	0	
	REGION	10000	0	0	0	0	
	Aide voirie communale VC5	17500	5739	5662	75150	5276	
	Friche contrat territoire	0	0	0	0	18750	
	PLH réserves foncières	0	0	37500	0	37500	
	Participation paroisse	10000	5721,46	14208	9767,24	0	
	DETR Friche	0	0	0	0	40000	
	Amendes police vc1 Park mervent	3000	9371,81	0	72225,73	5000	
	PVR	5000	0	5000	0	5000	
Chapitre 16	Emprunt en euros	279049,06	0	292905,12	0	166611,44	
	Dépôts reçus	0	276	0	0	0	
Chapitre 021	Virement fonctionnement 023	52377	0	9757	0	65782	
Chapitre 040	Dotation amortissements	13978	13978	22939	22939	6000	
TOTAL		586404.97	224917,55	587100	206678,84	428459.07	

## I B AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE DU BU DGET PRINCIPAL 2016

Vu les bases prévisionnelles pour 2016 notifiées par la DGFIP figurant au compte 7311 de la section de fonctionnement du budget principal et se répartissant de la manière suivante :

- Taxe d'habitation	1 232 000
- Taxe foncière bâtie	817 000
- Taxe foncière non bâtie	52 200

Après avoir statué sur le résultat de clôture de l'exercice 2015 et constaté que le compte administratif présente :

- un résultat de clôture de fonctionnement de + 52 089,63 €,
- un résultat de clôture d'investissement de - 10 504,07 €

Considérant que le produit attendu des 3 taxes directes locales est affecté d'une minoration de 2 % du produit attendu (bases dégrévées pour les contribuables ayant perdu la demi-part au titre de la TH mais non intégrées dans les bases prévisionnelles),

Sur proposition de Madame le Maire et après avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide

1°) de voter un produit attendu de 328 675 € nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement et de fixer les taux d'imposition de la fiscalité directe locale en fonction d'un coefficient de variation proportionnelle de + 1.014763 % au titre de 2016.

- taxe d'habitation	12,68 %
- taxe foncière bâtie	18,19 %
- taxe foncière non bâtie	45,68 %

2°) d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2015 de la manière suivante :

+ à titre obligatoire au compte 1068 en recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de : + 52 089,63 €.

Pour : 13 . Contre : 1 (Mr Pierre LE COSSEC), Abstentions : 1 (Mme Jacqueline BARGAIN).

### réf : 2016-009 ACTUALISATION DES TARIFS PRESTATIONS DE SERVICES LUTTE CONTRE LES RONGEURS

Vu le rapport de Madame le Maire concernant le renouvellement des contrats de lutte contre les rongeurs et de détaupisation des terrains communaux arrivant à expiration,

Vu les clauses du cahier des charges récapitulant les différentes missions des prestataires suivants :

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service pour les périodes en cours de renouvellement,

Sur proposition de Madame Le Maire et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- de confier à la SARL Assistance et protection antiparasitaires ZA de Triévin à Plouvorn (29420). la détaupisation du terrain de football pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017 moyennant une redevance annuelle de 591,82 € TTC. convention non renouvelable par tacite reconduction
- de confier à l'EURL Farago expert en hygiène dans la lutte contre les rongeurs (rats - souris) 3 allée sully à QUIMPER le contrat de dératisation et de désourisation pour la période du 1er mars 2016 au 28 février 2017 suivant une tarification de 1 547.63 € TTC, convention non renouvelable par tacite reconduction..

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de mandater Madame le Maire afin de représenter la commune à la signature des dites conventions pour les périodes stipulées dans le cahier des charges.

Pour : 14 contre : 0, abstentions : 1 (Mme Jacqueline BARGAIN)

**réf : 2016-010 PROJET CONVENTION SDIS SURVEILLANCE POSTE DE SECOURS DE TRONOEN SAISON ESTIVALE 2016**

Vu le rapport de Madame le Maire relatif à la modification des statuts de la communauté des communes (arrêté préfectoral du 28 décembre 2000) entraînant la prise en charge des frais de fonctionnement du poste de secours de Tronoan par la commune de SAINT-JEAN TROLIMON,

Vu le courrier du Président du conseil général du Finistère en date du 11 février 2009 informant de la non éligibilité de la commune de SAINT-JEAN TROLIMON au dispositif d'aide à la surveillance des plages (seuil de population ramené en 2008 à 1 000 habitants au lieu de 10 000 en 2007 tenant compte de la population DGF),

Vu le courrier du 22 février 2016 du service départemental d'incendie et de secours du Finistère précisant que son conseil d'administration a délibéré afin de garantir l'équilibre de sa mission non obligatoire et fixé le montant de la participation des frais généraux pour 2016 à 3084 € pour chaque poste de secours contre 2584 € jusqu'à maintenant,

Considérant que le Maire dans le cadre de sa responsabilité peut faire assurer la surveillance des baignades et activités nautiques pendant la saison estivale par des sapeurs-pompiers volontaires,

Considérant qu'il convient d'examiner le projet de convention confiant la surveillance de la plage de TRONOAN pendant la saison estivale 2016 au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Département du Finistère,

Vu le projet de convention confiant le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers au S.D.I.S. et fixant la rémunération sur la base de frais de vacations horaires selon le grade et les frais généraux supportés par le SDIS ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'adhérer au projet de convention confiant la surveillance de la plage de TRONOAN pendant la saison estivale 2016 au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Département du Finistère, étant précisé que ce recrutement sera assuré par le SDIS en contrepartie du remboursement par la commune de frais de vacations et de frais généraux stipulés dans le projet de convention joint en annexe.
- d'autoriser Madame le Maire à représenter la commune à la signature de ladite convention liant la Commune et le SDIS pour les horaires de surveillance de 13 heures à 19 heures du samedi 9 juillet au dimanche 28 août 2016

Pour : 14, contre : 0, abstentions : 1 (Mme Jacqueline BARGAIN)

**réf : 2016-011 MARCHE MAITRISE OEUVRE APPEL A CANDIDATURE AMENAGEMENT CENTRE BOURG**

Madame le Maire expose au conseil municipal l'avancement du dossier de revitalisation du centre bourg conformément aux études engagées par le FIA et le CAUE; Le projet de pré-programme qui servira de base au travail du maître d'oeuvre ainsi que le cahier des charges pour le lancement du marché de maîtrise d'oeuvre sont prêts à être lancés.

Pour : 14, contre : 0, abstentions : 1 (Mme Jacqueline BARGAIN).

**réf : 2016-012 PROJET DE CONVENTION ETUDE OPAC PROGRAMME MIXTE LOGEMENTS SOCIAUX - COMMERCE**

Vu le rapport de Madame le Maire concernant la mise en oeuvre d'études préalables devant permettre à la Commune de vérifier la faisabilité technique, administrative et financière de la réalisation d'un programme mixte de logements sociaux et de commerces sur le site de l'ancienne usine LE REUN jouxtant la Mairie,

Considérant que les futurs locaux commerciaux seraient vendus par l'Opac de QUIMPER-CORNOUAILLE à la Commune et à charge à l'OPAC pour la partie habitat de s'engager à acquitter à la commune un coût foncier de 6 500 € HT par logement,

Considérant que les réseaux seront pris en charge par l'OPAC à due proportion ainsi que les parkings (2 places de parking par logement),

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de charger l'OPAC de QUIMPER-CORNOUAILLE 85 Rue de Kergestin 29334 QUIMPER Cédex en tant que mandataire à la présente convention de procéder aux études de faisabilité pour la réalisation d'un programme mixte de logements sociaux et de commerces sur le site de l'ancienne usine LE REUN jouxtant la Mairie. dans le cadre de la revitalisation du bourg.

Pour : 14, contre : 0, abstentions : 1 (Mme Jacqueline BARGAIN)

**réf : 2016-013 PROJET CONVENTION INSTALLATION PETIT COMMERCE**

Vu le rapport de Madame le Maire rappelant que le conseil municipal du 21 janvier 2016 a adopté favorablement la mise en place d'une convention précaire envisagée pour permettre l'installation d'un petit commerce provisoire à la Maison Pour Tous en prévision de la construction par l'OPAC du futur bâtiment mixte (habitation et commerce) sur la propriété communale de l'ancienne usine LE REUN jouxtant la Mairie

Vu les modalités d'exploitation stipulées à l'article 3 (espace restauration rapide, vente et fabrication de produits de boulangerie de première nécessité, relais colis et service livraison à domicile),

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de consentir une convention d'occupation précaire en faveur de Madame Marissa LEVEL 15 Rue Haor 29730 LE GUILVINEC en vue d'utiliser la Maison Pour Tous dans l'attente de la construction de bâtiments jouxtant la Mairie à usage de petit commerce de proximité à charge pour l'occupant d'effectuer à ses frais les travaux de mise en conformité nécessaires.
- de fixer la redevance mensuelle à 200 € pendant la durée de la présente convention d'occupation précaire consentie pour une durée de 23 mois à compter du 1er juin 2016.
- d'autoriser Madame le Maire à représenter la commune à la signature de ladite convention.

Pour : 13, contre : 1 (Mr Gwendal LE ROY), abstentions : 1 (Mme Jacqueline BARGAIN)

**réf : 2016-014 Financement complémentaire Réserve parlementaire - Fond soutien à l'investissement local - Programme revitalisation du centre bourg**

Vu l'exposé de Mme le Maire concernant le projet de revitalisation du centre bourg tel que défini dans le pré-programme élaboré dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du FIA (Finistère Ingénierie Assistance) et du CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement portant :

1°) sur la création d'un pôle d'artisanat d'art -atelier ou de halle couverte, de réaménagement des espaces publics sur le site de l'ancienne friche industrielle jouxtant la Place de l'Eglise et comprenant également la réhabilitation du parvis de l'église, la création de parkings et de cheminements doux.

2°) sur la réalisation d'un programme mixte de logements sociaux et de commerces sur le site de l'ancienne usine LE REUN jouxtant la Mairie, la charge foncière revenant à la commune et acquittée par l'OPAC pour la partie habitat se chiffrant par logement à 6 500 € HT,

Considérant que l'opération comprend la vente à la commune des locaux commerciaux dont le prix du rachat se situerait à 1 100 € prix du m2,

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide ,

- de valider le projet de revitalisation de l'habitat en centre-bourg et d'aménagement des espaces publics.
- de solliciter au titre du financement complémentaire de l'opération les crédits inscrits aux chapitres réserve parlementaire et fonds de soutien à l'investissement local du Ministère de l'Intérieur.

Pour : 14, contre : 0, abstentions : 1 (Mme Jacqueline BARGAIN)

**réf : 2016-015 Office de tourisme Pays de Pont-L'Abbé - dossier de candidature marque "Qualité Tourisme" et "classement en catégorie 1"**

Vu le rapport de Monsieur Yannick DROGUET, 1er Adjoint au Maire, sur les démarches engagées par l'office intercommunal du Pays de Pont-L'Abbé, portant demande de classement de l'office de tourisme en catégorie 1 après dépôt de la "Marque Qualité Tourisme",

Considérant que les dispositions de la loi NOTRe imposent aux EPCI une prise de compétence tourisme dès janvier 2017,,

Constatant que la communauté des communes du Pays Bigouden Sud travaille à cette prise de compétence et de ce fait à la création d'un office de tourisme communautaire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'ajourner l'examen du dossier présenté par l'office de tourisme intercommunal du Pays de Pont-L'Abbé.

Pour : 14, contre : 0 abstentions : 1 (Mme Jacqueline BARGAIN)

**réf 2016-016: COMPOSITION DE LA CLECT - REPRESENTATION DE LA COMMUNE A LA COMMISSION FIXANT LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION ENTRE EPCI ET COMMUNES**

Vu le rapport de Madame le Maire rappelant que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération du conseil de communauté du 25 février 2016 fixant la composition de ladite commission, et en particulier un élu titulaire et un élu suppléant par commune,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, désigne ses représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la manière suivante :

- en tant que titulaire : Madame Katia GRAVOT, Maire.
- en tant que suppléant : Monsieur Yannick DROGUET

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à représenter la commune à la signature de la convention redevance spéciale "enlèvement des déchets non ménagers" assimilés aux ordures ménagères résultant de la restauration scolaire. la convention prend effet à compter du 1er janvier 2016 pour une durée de 1 an dans la limite de 5 ans.

Pour : 14, contre : 0, abstentions : 1 (Mme Jacqueline BARGAIN)

**réf : 2016-017 Projet de convention proposition chantier jeunes sous mandat de protection judiciaire**

Le conseil municipal réserve un avis favorable à la demande de chantier de réinsertion sur la commune sous la responsabilité des personnels du centre éducatif renforcé de Combrit pour une durée de 1 an moyennant faculté de résiliation..

**réf : 2016-018 Motion contre la suppression de l'aide à la voirie communale par le Département**

Le conseil municipal soutient la motion de l'association des Maires ruraux du Finistère s'opposant à la suppression totale par le conseil départemental des aides à l'entretien de la voirie qui représente pour les communes sur 10 ans une perte de recette de 70 000 € en moyenne et vote un voeu afin de tenir compte du linéaire de route communale par habitant pour les communes de moins de 3500 habitants.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 30

En mairie, le 02/04/2016  
Le Maire  
Katia GRAVOT

